UNDT/2011/119, Tetova

Décisions du TANU ou du TCNU

UNDT a noté que le demandeur avait dépassé le délai obligatoire pour demander l'évaluation de la gestion de la décision contestée. UNDT a estimé que la demande était irrécouvrable comme casque. Undt a rejeté l'application.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a demandé à UNT de suspendre la mise en œuvre de la décision de ne pas renouveler sa nomination à durée déterminée.

Principe(s) Juridique(s)

L'ignorance de la loi n'est pas une excuse et chaque membre du personnel est considéré comme conscient des dispositions des règles du personnel (Diagnchi et al. 2010-UNAT-067).

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Tetova

Entité

MAINUK

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2011/034

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

30 juin 2011

Duty Judge

Juge Laker

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Suspension de l'action / mesures provisoires
Recevabilité

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.2

TCNU Statut

- Article 2.2

Jugements Connexes

2012-UNAT-229
UNDT/2011/052
2010-UNAT-067